

# Marché aux PUCES

**DIMANCHE 26 MAI 2013**

**au centre du village**

## **Ernolsheim sur Bruche**

*Restauration sur place*

*Café - croissants*

*Buvette*

*Tartes flambées*

*Pizzas*

*Merguez - saucisses frites*

**Organisé par l'amicale des Sapeurs Pompiers**

**Pour tous renseignements et inscription :**

**TOUSSAINT Alfred**

**11 rue des Hérons**

**67120 Ernolsheim-Bruche**

**Tél 06.86.46.66.79 le soir après 18h**

**email: [alfred.toussaint@wanadoo.fr](mailto:alfred.toussaint@wanadoo.fr)**

## BULLETIN D'INSCRIPTION

A envoyer à **TOUSSAINT Alfred**  
**11 rue des Hérons**  
**67120 ERNOLSHEIM SUR BRUCHE**

**Accompagné du chèque de règlement à l'ordre de l'amicale des Sapeurs-Pompiers**

Nom-Prénom : .....

Adresse : .....

Ville : ..... Tél : .....

Carte d'identité n° ..... délivrée le : ..... par .....

N° Registre du Commerce : .....

Joindre obligatoirement une **photocopie de la Carte d'identité recto-verso**.

Nature du stand : .....

**Emplacement réservé :**  5ml  10ml  15ml  20ml  30ml

**Montant du paiement :** ..... **Euros** (voir tarifs dans le règlement ci-dessous)

Je déclare avoir pris connaissance du règlement et j'atteste sur l'honneur que l'origine des objets à vendre ou à échanger est régulière.

Date :

Lu et approuvé :

Signature :

### **REGLEMENT DU MARCHE AUX PUCES**

- *Le marché aux puces est ouvert à toute personne ayant fait parvenir son bulletin d'inscription en bonne et due forme, accompagné des pièces justificatives demandées, à l'organisateur*
- *A titre exceptionnelle et en accord avec l'organisateur, un professionnel peut s'inscrire à condition de présenter toutes les pièces légales exigées : N° de RC et copie de la carte de commerçant ambulant*
- *Toutefois ce marché aux puces étant essentiellement destiné aux particuliers, l'organisateur se réserve le droit de refuser les commerçants ambulants de vêtements, chaussures, montres ou autres bijoux*
- *Emplacements disponibles : 5ml au minimum ou 10ml / 15ml / 20ml*
- **Tarif pour les particuliers : 5ml = 12€ / 10ml = 22€ / 15ml = 32€ / 20ml = 42€**
- **Tarif pour les professionnels : 5ml = 24€ / 10ml = 44€ / 15ml = 64€ / 20ml = 84€**
- *Aucune réservation non accompagnée du règlement ou des pièces demandées ne sera prise en compte*
- **Aucune lettre de confirmation ne sera renvoyée**
- *Les emplacements seront attribués selon l'ordre d'entrée des réservations*
- *Votre N° d'emplacement vous sera attribué à votre arrivée, le jour du marché aux puces*
- *La mise en place des exposants se fera de 6 heures à 8 heures*
- *Toute place non occupée à 8 heures précise, sera réattribuée et ne fera l'objet d'aucune indemnisation.*
- *Aucun remboursement de la réservation ne sera effectué en cas de désistement et d'intempéries*
- *L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vols ou d'accidents, pouvant survenir aux stands, ainsi que dans le périmètre de la manifestation*
- *La responsabilité civile de l'exposant sera engagée pour tous dégâts ou accidents que celui-ci aura provoqué directement ou indirectement*
- *La vente d'armes blanches ou à percussion est strictement interdite*
- *L'introduction de substances nocives ou explosives est strictement interdite dans le périmètre du marché*
- *L'exposant est prié de laisser son emplacement dans un état propre pour 18 heures*
- *La restauration sera assurée exclusivement par les organisateurs*
- *La liste des exposants sera déposée en préfecture*
- *Le présent règlement sera déposé à la mairie d'Ernolsheim sur Bruche et à la gendarmerie de Molsheim.*

La présidente  
Mme HOEHN Solène